

ETAU.  
XP  
f d KR  
EJ.2

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-huit, le **22 Mai**  
le Conseil Municipal de la Commune de GERZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean ALBISETTI**,  
Maire.

**MAIRIE DE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **33**

20 JUL. 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2018

**GERZAT**

Présents : M. Albisetti, Maire - Mmes Bonny, Di Nallo, Teyssier, Mrs Guillochon, Montagnon, Page, Tilmant, Adjointes - Mmes Albanel, Amblard, Beauvallon, Bellanger, Damotte, Demourgues Robert, Four, Geffry, Goutte Toquet, Mouton, Ramonat, Tixier Coulon, Mrs Darbois, Deverre, Durand, Flaudias, Grenier, Jarleton, Khamallah, Meilhac, Ponce, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme Chaput à Mme Tixier Coulon, M. Montagne à M. Page, M. Di Pasquale à Mme Demourgues Robert.

Absent : M. Lépée.

Madame Tixier Coulon a été élue secrétaire.

## OBJET : ACTUALISATION DE TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : MF. BONNY

Cette délibération annule et remplace celle en date du 24 Mai 2018, visée par les services préfectoraux le 31 Mai 2018.

Suite à la réunion et aux propositions de la Commission élargie (délégations scolaire, social, enfance et jeunesse) du 15 mai 2018, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide les actualisations de tarifs suivantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- les tranches des quotients ont été alignées sur celles de la restauration scolaire et des activités extra scolaires.

### Périscolaire

Quotient / Séance	Tarifs depuis le 1/09/2016			Proposition à partir de septembre 2018		
	7 h à 8 h 30	16 h 45 à 18 h	au-delà de 18h	7 h à 8 h 30	16 h 30 à 18 h	au-delà de 18h
-inférieur à 350 €	0,90 €	0,90 €	1,20 €	0,90 €	0,80 €	1,20 €
-de 351 à 500 €	0,95 €	0,95 €	1,25 €	0,95 €	0,85 €	1,25 €
-de 501 à 600 €	1 €	1 €	1,30 €	1 €	0,90 €	1,30 €
-de 601 à 700 €	1,05 €	1,05 €	1,35 €	1,05 €	0,95 €	1,35 €
-de 701 à 850 €	1,10 €	1,10 €	1,40 €	1,10 €	1,00 €	1,40 €
-de 851 à 1 000 €	1,15 €	1,15 €	1,45 €	1,15 €	1,05 €	1,45 €
-de 1 001 à 1 250 €	1,20 €	1,20 €	1,50 €	1,20 €	1,10 €	1,50 €
-de 1 251 à 1 500 €	1,25 €	1,25 €	1,55 €	1,23 €	1,13 €	1,53 €
- de 1 501 € à 2 000€	1,30 €	1,30 €	1,60 €	1,26 €	1,16 €	1,56€
- supérieur à 2 001€	1,30 €	1,30 €	1,60 €	1,30 €	1,20 €	1,60 €

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Gerzat le 13 Juillet 2018.

Le Maire  
Jean ALBISETTI

M. Pierre MONTAGNON  
1<sup>er</sup> Adjoint



REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 JUL. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ